

DEMANDE D'AUTORISATION
pour exercer une activité extérieure ou un mandat en dehors de l'UE
(article 12 ter du statut et articles 11, 81 et 127 du R.A.A.
Chapitre I, A. b) du Code de bonne conduite)

Sous réserve de l'article 15, le fonctionnaire qui se propose d'exercer une activité extérieure, rémunérée ou non, ou de remplir un mandat en dehors de l'Union en demande préalablement l'autorisation à l'autorité investie du pouvoir de nomination. Cette autorisation ne lui est refusée que si l'activité ou le mandat est de nature à entraver l'exercice de ses fonctions ou est incompatible avec les intérêts de son institution.

Le fonctionnaire informe l'autorité investie du pouvoir de nomination de toute modification de l'activité ou du mandat visés ci-dessus intervenant après sa demande d'autorisation en application du paragraphe 1. L'autorisation peut être retirée si l'activité ou le mandat ne remplit plus les conditions visées au paragraphe 1, dernière phrase.

L'autorisation n'est accordée que pour une activité spécifique et pour une durée maximale d'une année. Si l'activité se poursuit au-delà d'un an, le fonctionnaire doit renouveler sa demande.

I - **DEMANDEUR** fonctionnaire agent assistant parlementaire accrédité

NOM et Prénom : MASLIAS Rodolfo

N° personnel : 067718

Adresse administrative (lieu, bâtiment, bureau) : TOA 11A009

Téléphone : 23872

Nature de l'activité(*)

(préciser de façon détaillée: enseignement avec titre du cours, études, type de travail, etc.)

Rodolfo Maslias, chef de l'unité Coordination de la terminologie au Parlement européen présentera

- les procédés utilisés pour coordonner le travail des quelques 110 traducteurs du Parlement européen chargés de la terminologie dans les 24 langues officielles autour de la base de données interactive IATE, contenant la terminologie de plus de 100 domaines de la législation européenne,
- la coopération entre les 13 Institutions pour l'administration de IATE et pour le travail commun des communautés linguistiques via un portail interne et des wikis permettant une interaction permanente en ligne,
- la coopération avec le monde académique de la terminologie et la traduction,
- toutes les ressources et outils offerts aux professionnels de la traduction et interprétation via le site web publique termcoord.eu.

Organisme auprès duquel l'activité sera exercée(*)

Dénomination et adresse : Centre national de littérature - 2, rue Emmanuel Servais - L-7565 Mersch - Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements sur l'activité envisagée(*)

Lieu où l'activité sera exercée : Centre national de littérature - 2, rue Emmanuel Servais - L-7565 Mersch - Grand-Duché de Luxembourg

Nombre total d'heures à prester effectivement : h/semaine ou h/mois

Durée : du 30 au 30/09/2016

Cette activité est prévue (biffer les mentions inutiles) :

- en dehors de l'horaire de travail:

- le soir
- le samedi
- le dimanche

- pendant l'horaire de travail (préciser les dates et heures) : 30/09/2016

L'activité entraînera éventuellement une absence totale de 1 jour(s).

L'éventuelle demande de congé spécial doit être introduite dans Streamline après obtention de l'autorisation demandée.

Modalités financières(*)

Montants directement ou indirectement liés à l'activité éventuellement perçus pour:

- a) les frais de voyage : 0
- b) les frais de séjour : 0
- c) autres frais (à spécifier) : 0

Publication(*)

L'activité donnera-t-elle lieu à une publication? Possible

Si oui, préciser les éventuels honoraires : 0

(*) Ces renseignements doivent être certifiés ci-après par l'organisme auprès duquel l'activité sera exercée.

Certifié conforme

Cachet et signature de l'organisme

ALTI - Association luxembourgeoise
des Traducteurs et Interprètes

Date :

RITA SCHMIT - Présidente

Date :

05/08/2016

Signature du demandeur :

Rita Schmit

8/8/2016

Poyen
on behalf of
R. MASLIAS

II. AVIS DU DIRECTEUR GENERAL¹ DU DEMANDEUR sur la compatibilité de cette demande avec l'intérêt de l'institution / ACCORD DU DEPUTE DE REFERENCE :

favorable

défavorable

En cas d'avis défavorable, indiquer les motifs :

Date :

Signature :

¹ SG du groupe politique pour fonctionnaires détachés/agents temporaires affectés aux groupes politiques ; Chef du Cabinet du Président / Chef du Cabinet du Secrétaire général pour les agents affectés aux cabinets.